COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2016

Pour des raisons professionnelles je n'ai pu assister à ce conseil communautaire, mais je vous devais de vous donner mes prises de position.

François HELIE

07/2016 => Création de commissions :

Depuis l'élargissement de notre intercommunalité, les commissions existantes doivent être redéfinies et d'autres ont été crées. Voici la liste de ces commissions.
- Emploi et mutualisation des moyens
- Aménagement de l'espace
- Travaux
- Enfance/ Jeunesse
- Finances
- Communications
- Cultures
- Maintien à domicile

J'aurais voté Pour !

08/2016=> Élection des représentants de la communauté au sein des syndicats mixtes :

Les communes membres de certains syndicats sont substituées par la communauté des communes. Par conséquence, il appartient alors à la C.C de désigner ses représentants au sein de ces différents Comités Syndicaux.
- Syndicat mixte pour l'Aménagement et l'entretien de la rivière Juine (entretien du lit et des berges, faucardement, contrat de basin…)
-Syndicat mixte du bassin supérieur de l'Orge (entretien et aménagement de la rivière et d ses affluents, gestion des eaux pluviales…)
- Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères du Hurepoix (collecte et traitement des ordures ménagères)
- Syndicat mixte intercommunal d'électricité du Gâtinais d'île de France (distribution d'électricité)
- Syndicat d'élimination des déchets de la région d'Etampes (collecte des ordures)
- Syndicat intercommunal de l'électricité et de gaz de la région d'Arpajon (distribution d'électricité)

Étant donné que je suis un peu débordé et que je ne peux me dédoubler, je n'ai postulé pour aucun de ces syndicats et j'aurai voté blanc, ne connaissant pas les motivations des candidats.

09/2016 => Création de postes :

La modification du périmètre de la CC et l'ajout de la compétence facultative « service culturels » se traduisant par un doublement des effectifs du personnel, il est devenu impératif de procéder au renforcement du service des ressources humaines.
Dès lors, la C.C a procédé aux recherches pour recruter une assistante de Gestions eb ressources humaines de 1ère classe à temps complet à partir du 1er janvier.

J'ai du mal à comprendre comment on peut demander son avis à l'assemblée le 11 février pour un poste crée le 01 janvier. Je n'ose imaginé si le « contre l'emportait » Que ferait-on ? On la licencierait ?
J'aurai quand même voté pour car ce poste à l'air utile quand même.

10/2016=> Création et suppression de poste

Un rédacteur territorial occupant les fonctions de responsable du service Finance a demandé sa mutation sur une autre collectivité. Dès lors, la C.C a procédé aux recherches pour recruter la personne qui la remplacerait.
Une candidate titulaire au grade de rédacteur territorial de 2nde classe dont le profil correspond a postulé pour cet emploi et a présenté sa candidature.
C'est la raison pour laquelle il était proposé de validé la suppression et la création de ce poste.

Je me demande si cette démission n'est pas due à la bourde des 325000 euros oubliés et qui correspondent à la réforme des rythmes scolaires.
Pour info, le poste prenait effet le 19 janvier et nous sommes le 11 février. Bis repetia du dernier point.

J'aurais voté pour !

11/2016=> Engagement financier préalable au vote du budget primitif 2016 / autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Les règles de la comptabilité publique prévoient que dans l'attente du vote du budget primitif, une collectivité territoriale peut, par un vote du conseil, décider d'engager, liquider et surtout de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétisés l'année précédente.
Les crédits ouverts au budgets primitifs 2015 étant de 247 618 euros, le montant maximum autorisé avant le vote du budget 2016 sera de 61 900 euros au maximum.

Il s'agit principalement de dépenses en mobilier informatique liées à l'agrandissement du périmètre de la C.C et plus généralement pour faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes dont voici le détail :
- concession et droits similaires 15 000 euros
- installation générale, agencement, aménagement des constructions 5 900 euros
- matériel informatique 13 000 euros
- mobilier 25 000 euros
- autres immobilisations corporelles 3 000 euros

J'aurais voté pour !

12/2016=> Avenant n°2 à la mise en place de la carte achat au sein de la collectivité comme modalité d'exécution des marchés publics

Il s'agit tout simplement de doter certains services de cartes de paiement pour des achats limités. Cette carte est plafonnée et les agents utilisateurs doivent être mandatés.

J'aurais voté Pour !

13/2016=> Attribution de subventions

Dans le cadre de son soutien aux structures d'accueil de la petite enfance, la C.C verse une subvention de fonctionnement aux crèches associatives installées sur son périmètre à raison de 0,816 euros par heure de garde d'un enfant dont les parents sont domiciliés dans l'intercommunalité.
Il est donc proposé :
- 47 895,07 euros pour les P'tits Loups (46 742,86 en 2015)
- 45 709,25 euros pour les P'tits Biboux (44 774,87 en 2015)
- 23 272,32 euros pour les Diablotins (24 857,81 en 2015)

J'aurais voté pour car ces structures sont très utiles et ont besoin de ces subventions pour exister.

14/2016 => Structure d'accueil de la petite enfance de la C.C / Fixation de la participation des familles aux frais d'accueil.

L'extension du périmètre de la C.C a eu pour effet de lui confier la gestion d'une structure d'accueil de la petite enfance (halte garderie de 12 places) sise sur la commune de Boissy /s st-Yon. Cette structure était géré par la C.C de l'Arpajonnais.
Il était proposé les % de taux d'effort par heure facturée en accueil collectif.
- 1 enfant = 0,06 %
- 2 enfants= 0,05 %
- 3 enfants= 0,04 %
- 4 à 7 enfants = 0,03 %
- 8 à 10 enfants = 0,02 %

Des clauses particulières existent pour certaines familles suivant leur revenus ou bien suivant leur lieu de résidence hors C.C

J'aurais voté pour !

15/2016=> tarif séjour de printemps 2016

Le service enfance et jeunesse propose l'organisation d'un séjour à destination d'enfants de 6 à 8 ans à la bergerie de Vignory en Seine et marne (77) durant 5 jours.
Ces tarifs sont calculés par rapport au quotient familial, soit de 116 euros pour le T1 à 386 euros pour le T6.

J'aurais voté pour même si j'estime que l'écart est conséquent entre la base et le haut de ces quotient familiaux.

16/2016=> Convention relative à la participation des animateurs du service enfance et jeunesse de la C.C aux activités éducatives des élèves du collège le Roussay d'Etréchy.

Cette présente convention a pour objet de définir les modalités de participation des animateurs du service Enfance et Jeunesse de la C.C au sein du collège d'Etréchy dans le cadre des activités de la pause méridienne et des commissions éducatives.

J'aurais voté pour !

17/2016=> Convention-cadre fixant les modalités pratiques et financières pour la mise en œuvre du service minimum d'accueil dans les établissements scolaires.

Comme le stipule la loi, les maires doivent déployer du personnel afin d'assurer la garde des enfants lors des grèves des fonctionnaires de l'éducation nationale. Les maires qui organisement un tel service sont défrayés par l'État qui leur verse une indemnité financée par les retenues sur les jours de grève des enseignants. L'État et non le maire endosse la responsabilité pénale et administrative de cet accueil.

Puisque la C.C fournit les agents accueillant les enfants lors des grèves des enseignants, les communes doivent donc rétrocéder leur défraiement à la C.C

J'aurais voté pour !

18/2016=> Convention de mise à disposition de personnels

Il s'agit d'une convention entre la C.C et l'association Action Emploi, intermédiaire de la préfecture de l'Essonne concernant le remplacement de personnel en cas de besoin.

J'aurais voté pour !

19/2016 => Convention de délégation de maitise d'ouvrage entre la commune de Janville sur Juine et la C.C

La rue de Chagrenon sise sur la commune de Janville sur Juine a sa chaussée de compétence communautaire et ses trottoirs de compétence municipale.

Afin de simplifier les démarches pour la restauration des trottoirs et de la chaussées, il était propsé de transférer par convention les démarches à la C.C

J'aurais voté pour !

20/2016=> Maintien à domicile des personnes âgées / fixation de la participation financière de la C.C aux coûts d'intervention des aides ménagères

Suite à la réforme du coût horaire de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Territoriales et de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, une nouvelle tarification doit être appliquée par la C.C pour le coût des aides ménagères.

Je vous épargne le tableau. J'aurais voté pour !

21/2016=> Tarif des repas en portage sur la commune de Boissy s/ st-Yon

Cette commune avait cette compétence municipale. Or depuis son intégration à la C.C et étant donné que le portage des repas est une compétence communautaire.
Pour info, ce portage sur cette commune concerne 10 personne et était facturé 4,81 euros. Grâce à la mutualisation de ce service, il sera facturé 2,45 euros.

J'aurais voté pour !

22/2016=> Convention avec la commune de Lardy pour la téléalarme :

La commune de LARDY gérait elle-même son service de téléalarme qui est gratuit. Or cette compétence est de la C.C et payante.

Cette convention permet donc à la ville de Lardy de maintenir ce service en gestion municipal et gratuit et accepte de s'acquitter auprès de la C.C de la part abonnement.

J'aurais voté pour !

23/2016=> Convention de coopération pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans

Il s'agit d'une convention entre la C.C et la Mission Locale des Trois Vallée. Cette première apporte sa contribution financière à la Mission pour lui permettre d'assurer l'accueil, le suivi et l'accompagnement personnalisé des jeunes de son ressort géographique.

J'aurais voté pour !